République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-242900553-20251218-16DCC181225-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 18 décembre 2025	N° 16dcc181225

Le Conseil de communauté se réunit le jeudi 18 décembre 2025, à 20h00 à l'hôtel de communauté à Plabennec. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 12 décembre 2025
Nombre de membres : 49
Quorum : 25
Nombre de membres présents : 35
Nombre de votants : 44

Présents : Bernard GIBERGUES, Béatrice DUPONT, Patrice BOUCHER, Christine CHEVALIER, Jean Luc CATTIN, Danielle FAVE, Jean-François TREGUER, Sandrine LAVIGNE, Gwendal LE COQ, Monique LOAEC, Jean-Christophe FERELLOC, Philippe LE POLLES, Marie Annick CREACHCADEC, Anne-Thérèse ROUDAUT, Marcel LE FLOC'H, Sylvie RICHOUX, Jean Michel LALLONDER, Hélène KERANDEL, Paul TANNE, Yannig ROBIN, Marie BOUSSEAU, Andrew LINCOLN, Catherine LE ROUX, Alain ROMEY, Nadine ABJEAN, Lédie LE HIR, Roger TALARMAIN, Christine SALIOU, Olivier MARZIN, Hervé OLDANI, Denise MERCELLE, Olivier LE FUR, Valérie GAUTIER, , Nadège HAVET, Guy TALOC

Excusé(s) :
Yves LE GOFF donne pouvoir à Bernard GIBERGUES, Karine HELIES donne pouvoir à Patrice BOUCHER, Daniel GODEC donne pouvoir à Danielle FAVE, Alain FLOUR donne pouvoir à Gwendal LE COQ, Caroline PRIGENT donne pouvoir à Sandrine LAVIGNE, Fabien GUIZIOU donne pouvoir à Marie Annick CREAC'HCADEC, Marie-Claire LE GUEVEL donne pouvoir à Paul TANNE, Jacques LUCAS donne pouvoir à Denise MERCELLE, André BEGOC donne pouvoir à Nadège HAVET, Nadine KASSIS, Bernard CALVARIN, Ludovic MORIN, Martial CLAVIER, Annick LE GUEN,

Tarifs 2026 des rassemblements estivaux

Chaque année, des grands rassemblements s'installent sur le territoire du Pays des Abers dans le cadre d'évènements évangéliques. Ces missions se réunissent tous les ans en Bretagne entre fin avril et début mai pour un itinéraire estival dont le Finistère et le Pays des Abers font partie.

Le Pays des Abers ne possède aucune obligation et donc aucune responsabilité en matière d'accueil de grands rassemblements. Néanmoins, il convient au titre de l'intérêt général et de la salubrité publique, d'assurer que les conditions d'occupation n'entrainent pas de difficultés majeures.

Le conseil de communauté du 25 juin 2025 a validé une convention d'occupation temporaire pour le rassemblement de l'été 2025. Celle-ci, a notamment, fixé un tarif d'occupation de 25 € / semaine / caravane de simple ou double essieu, (du dimanche au dimanche, sachant que toute semaine commencée sera due), tarif qui se veut être harmonisé à l'échelle de l'ensemble des EPCI du Finistère.

Il est proposé de maintenir ce tarif pour l'année 2026.

Projet de délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays des Abers,

Vu le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage du Finistère 2020 – 2025 signé le 23 mars 2020,

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-242900553-20251218-16DCC181225-DE

Vu l'avis favorable du Bureau de communauté du 4 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide, avec deux abstentions de Mme Monique LOAEC et M. Jean-Christophe FERELLOC, d'approuver le tarif d'occupation 2026 proposé à 25 € / semaine / caravane simple ou double essieu.

Fait et délibéré à Plabennec
le 22 décembre 2025,

Le Président,
Monsieur Jean François TREGUER

